

Entente concernant le crédit d'impôt pour production d'éthanol cellulosique au Québec

Ce formulaire s'adresse à toute société admissible qui demande le crédit d'impôt pour production d'éthanol cellulosique au Québec pour l'année d'imposition et qui est associée, dans cette année, à une ou plusieurs sociétés admissibles dont les années d'imposition se terminent au cours de son année d'imposition ou à la même date.

Les sociétés associées admissibles doivent s'entendre entre elles sur la façon dont elles vont se répartir, pour l'année, le plafond mensuel de production d'éthanol cellulosique prévu dans le calcul de ce crédit d'impôt.

Renseignements importants

- Si la société est associée à plus d'une société admissible, vous devez remplir les parties 2, 3 et 4 pour chaque société associée admissible. Dans ce cas, joignez une ou plusieurs copies du formulaire.
- Un exemplaire de ce formulaire doit être joint à la *Déclaration de revenus des sociétés* (CO-17) de chacune des sociétés associées admissibles.
- Pour plus de renseignements, consultez les articles 1029.8.36.0.103 à 1029.8.36.0.106 de la Loi sur les impôts.

1 Renseignements sur la société

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 01a <input style="width: 90%;" type="text"/>	Numéro d'identification 01b <input style="width: 90%;" type="text"/>	Dossier IC 0001	Date de clôture de l'exercice 05 <input style="width: 90%;" type="text"/> <small style="text-align: center;">A A A A M M J J</small>
Nom de la société 02 <input style="width: 95%;" type="text"/>			

2 Renseignements sur la société associée

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 06a <input style="width: 90%;" type="text"/>	Numéro d'identification 06b <input style="width: 90%;" type="text"/>	Dossier IC 0001	Date de clôture de l'exercice 08 <input style="width: 90%;" type="text"/> <small style="text-align: center;">A A A A M M J J</small>
Nom de la société associée 07 <input style="width: 95%;" type="text"/>			

3 Répartition du plafond mensuel de production d'éthanol cellulosique

3.1 Mois ou partie de mois précédant le 1^{er} avril 2018

Remplissez les colonnes A, B et C du tableau suivant pour chaque mois ou partie de mois précédant le 1^{er} avril 2018 et compris dans l'année d'imposition de la société demandeuse. Remplissez ensuite les colonnes D et E afin de répartir entre les sociétés associées le plafond mensuel de production d'éthanol cellulosique inscrit dans la colonne C. Reportez chaque montant de la colonne D à la ligne 10 du formulaire *Crédit d'impôt pour production d'éthanol cellulosique au Québec* (CO-1029.8.36.0C) rempli pour la société demandeuse relativement au mois visé.

					Répartition du plafond mensuel entre les sociétés associées	
	A	B	C	D	E	
	Mois de l'année <small>A A A A M M</small>	Nombre de jours dans le mois	Plafond mensuel à répartir (colonne B × 109 589 litres)	Société demandeuse	Société associée	
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						



3.2 Mois ou partie de mois suivant le 31 mars 2018

Remplissez les colonnes A, B et C du tableau suivant pour chaque mois ou partie de mois suivant le 31 mars 2018 et compris dans l'année d'imposition de la société demandeuse. Remplissez ensuite les colonnes D et E afin de répartir entre les sociétés associées le plafond mensuel de production d'éthanol cellulosique inscrit dans la colonne C. Reportez chaque montant de la colonne D à la ligne 17 du formulaire CO-1029.8.36.OC rempli pour la société demandeuse relativement au mois visé.

					Répartition du plafond mensuel entre les sociétés associées	
A		B	C	D	E	
Mois de l'année		Nombre de jours dans le mois	Plafond mensuel à répartir (colonne B × 821 917 litres)	Société demandeuse	Société associée	
A	A	A	A	M	M	
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						

4 Entente et signature

Nous, représentants autorisés de chacune des sociétés associées mentionnées ci-dessous, convenons que, pour l'année d'imposition visée par ce formulaire, le plafond mensuel de production d'éthanol cellulosique qui est utilisé pour calculer le crédit d'impôt pour production d'éthanol cellulosique au Québec est réparti entre les sociétés associées comme il est indiqué aux colonnes D et E des parties 3.1 et 3.2.

_____	_____	_____	_____
Société demandeuse	Signature du représentant autorisé	Titre ou fonction	Date
_____	_____	_____	_____
Société associée	Signature du représentant autorisé	Titre ou fonction	Date

